

SOLIDARITÉS

COVID-19 : distribution de masques

Dans le cadre des mesures sanitaires prises pour lutter contre le COVID-19, la Ville de Guérande a fait distribuer, par la Poste, un masque par habitant.

Publié le 11 juin 2020

Toutefois, certains foyers ont pu ne pas être servis, aussi les Guérandais qui n'auraient pas été destinataires d'un masque dans leur boite aux lettres sont invités à venir le retirer en Mairie, **à compter du lundi 15 juin 2020, aux heures habituelles d'ouverture de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.**

Pour ce faire, il conviendra, de présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le cas échéant un livret de famille pour pouvoir retirer des masques pour l'ensemble des membres du foyer.

Enfin, les personnes qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer (maladie, handicap …) sont invitées à se faire connaître auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville (tel : 02 40 15 60 40) afin que le masque puisse être déposé à leur domicile.

En outre, il est rappelé que les masques usagés ne doivent, en aucun cas, être jetés sur la voie publique.

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h